



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1514

Déclaration d'engagement pour le
renouvellement urbain des quartiers
de Grand-Orly Seine Bièvre

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr. ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr. ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr. ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

L'établissement public territorial compte 12 sites de renouvellement urbain dont la majorité pourra faire l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU en 2019.

En préalable à toute signature de convention de projet, l'ANRU il était prévu qu'une convention pluriannuelle cadre de renouvellement urbain de l'établissement public Grand Orly Seine Bièvre soit signée.

Le renouvellement urbain étant une compétence de l'EPT, la convention cadre devra préciser sa stratégie en la matière et comprendra des engagements financiers de la part de l'ANRU sur :

- L'ingénierie porté par l'EPT
- La reconstitution de logements sociaux
- Les minorations de loyers

L'ajout de ces deux derniers points étant une demande très récente de la part de l'Etat, il n'apparait pas possible de délibérer au conseil du 25 juin sur un projet de convention cadre.

Aussi, afin de ne pas bloquer la signature des conventions de site d'Orly et d'Ivry, il est proposé d'adopter une déclaration d'engagement de l'EPT et de valider avant la fin de l'année 2019 une convention cadre de renouvellement urbain à l'échelle de l'établissement territorial

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le projet de convention de renouvellement urbain

Vu les engagements de chacun des partenaires

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet de déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers de Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite déclaration d'engagement et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Déclaration d'engagement

pour le renouvellement urbain des quartiers de Grand-Orly Seine Bièvre

Entre :

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), représentée par son Président, Olivier KLEIN, et son Directeur général, Nicolas GRIVEL,

L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, porteur de projet, représentée par son Président, Michel LEPRÊTRE

En présence de :

L'Etat, représenté par

Action Logement, représenté par,

L'Union Sociale pour l'Habitat, représentée

* * *

Un projet de convention-cadre est en phase d'élaboration à l'échelle de l'établissement public territorial et a vocation à permettre le renouvellement urbain de l'ensemble des quartiers du NPNRU du territoire.

Les quartiers concernés sont :

- **Quartier(s) d'intérêt national :**

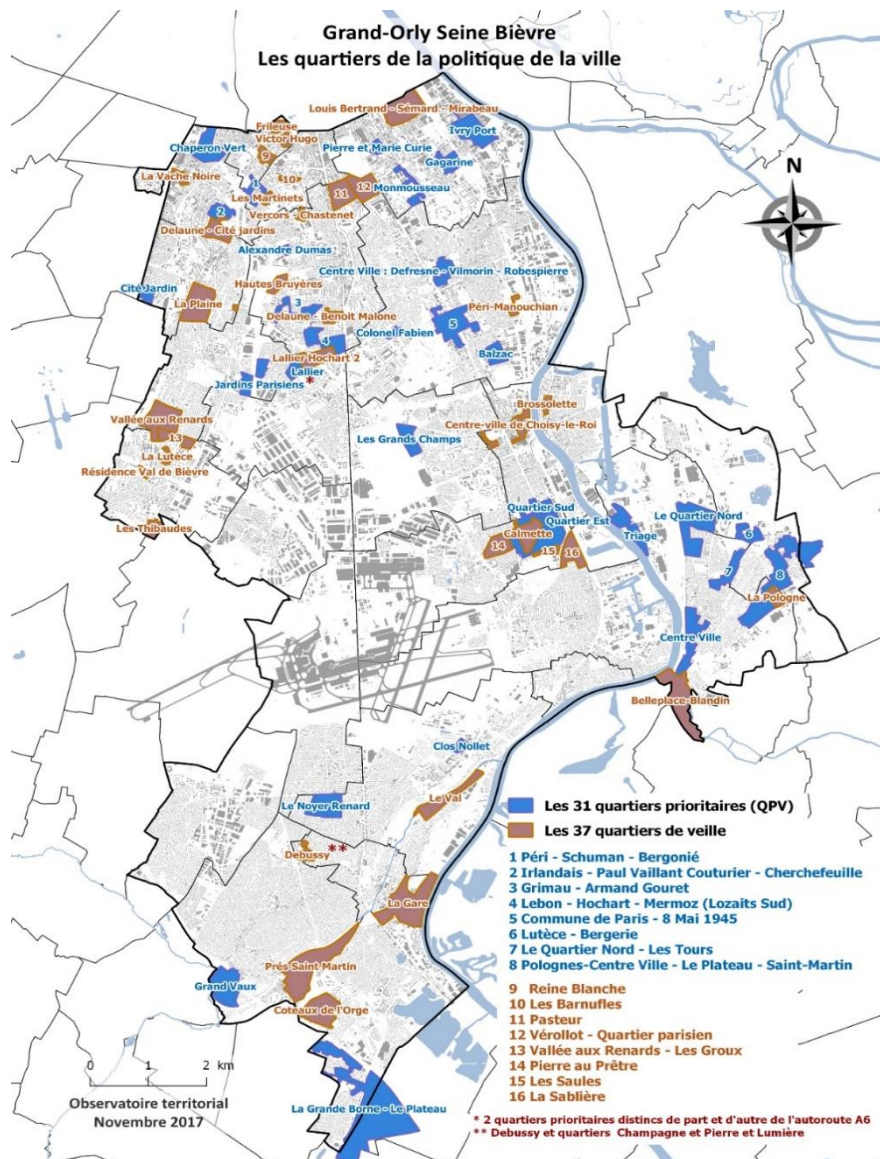
- **Vitry-sur-Seine ; quartier Centre-ville : Defresne-Vilmorin-Robespierre (QP 094012)**
- **Vitry-sur-Seine ; quartier commune de Paris-8 mai 1945 (QP 094013)**
- **L'Haÿ-les-Roses ; quartier Lallier (QP 094018)**
- **Villejuif, L'Haÿ-les-Roses ; quartier Lebon-Hochart-Mermoz (Lozais sud) (QP 094021)**
- **Grigny, Viry-Châtillon ; quartier La Grande Borne-le plateau (QP 091027)**
- **Savigny-sur-Orge ; quartier des Grand Vaux (QP 091030)**
- **Orly, Choisy-le-Roi ; quartier Est (QP 094031)**
- **Choisy-le-Roi, Orly ; quartier Sud (QP 094032)**
- **Valenton, Villeneuve-Saint-Georges-Limeil-Brevannes ; quartiers Polognes-centre-ville-le plateau-Saint Martin (QP 094035)**
- **Villeneuve-Saint-Georges, Valenton ; quartier Nord (QP 094038)**

- **Quartier(s) d'intérêt régional :**

- **Ivry-sur-Seine : quartier Gagarine (QP 094008)**
- **Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly ; quartier Peri-Schuman-Bergognié (QP 094021)**

Ces quartiers sont pleinement intégrés au projet de territoire que porte Grand Orly Seine Bièvre avec l'ensemble des 24 communes du territoire, réparties sur les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne. A travers ces compétences majeures, Habitat, Développement Economique-Insertion, Aménagement, et dans la coopération étroite avec les communes, le programme NPNRU s'intègre également à la compétence territoriale politique de la ville sur laquelle Grand Orly Seine Bièvre s'engage :

Avec 8 contrats de ville couvrant 18 de ses 24 villes et 65 quartiers identifiés représentant 200 000 habitants situés dans un territoire en transformation importante avec de nombreux atouts et le développement de pôles d'excellence, l'objectif est que le Programme NPNRU crée les leviers permettant un développement harmonieux du territoire afin d'éviter le développement d'une ville à deux vitesses.



La convention-cadre

La convention a vocation à porter les éléments stratégiques indispensables au bon développement de chaque projet de rénovation urbaine en affirmant :

- Une cohérence avec le projet de territoire et la mobilisation des outils de développement économique et de partenariat avec l'ensemble des acteurs de développement local et solidaire ;
- Une politique d'habitat renouvelée avec la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement : dans la perspective de la finalisation de la convention intercommunale d'Attribution, l'EPT assure le suivi des actions de relogement, l'animation du travail inter-bailleurs, la programmation coordonnée de la production de logements sociaux au titre de la reconstitution de l'offre sociale (financement NPNRU) et en développement (financement de droit commun) ainsi qu'une vision large des stratégies de diversification sociale des quartiers concernés dans le cadre d'une stratégie habitat étudiée à l'échelle du territoire ;
- La convention portera l'ensemble des opérations d'ingénierie, de reconstitution de logements sociaux et de minoration de loyers à l'échelle de l'Etablissement Public Territorial, correspondant à chaque projet de renouvellement urbain de quartier, permettant le respect du principe de reconstitution de l'offre démolie au taux de 1 pour 1 et avec une part minimale de 60% de PLAI, la déconcentration du logement social dans les QPV concernés – voire leur relocalisation en dehors de la commune - et les meilleures conditions de relogement possibles pour les locataires concernés ;

- La nécessité du déploiement d'une ingénierie transversale à l'échelle de l'EPT afin d'assurer la mise en œuvre de ces orientations stratégiques et d'une ingénierie par projet afin d'assurer le portage opérationnel des opérations de renouvellement urbain.

Au titre des projets déjà validés pour les sites d'Orly, de Choisy-le-Roi, d'Ivry-sur-Seine et de Savigny-sur-Orge, l'Agence s'est engagée à hauteur de 167M€ de concours financiers, dont 128 M€ en subventions et 39 M€ en prêts bonifiés.

A ce titre, la convention cadre portera des opérations d'ingénierie, la reconstitution de 1524 logements sociaux et des minoration de loyer pour les ménages à hauteur de 1,58M€.

Les concours financiers relatifs aux projets restant à mettre au point viendront en complément.

La convention cadre doit pouvoir être validée au plus tard d'ici fin 2019.

Les conventions d'Orly et d'Ivry-sur-Seine devant être signées dès l'été 2019 seront modifiées par avenants, signés dans les mêmes délais que la convention-cadre, afin de transférer dans la convention-cadre les articles relatifs à la reconstitution de l'offre de logements sociaux, aux minoration de loyers pour les ménages relogés ainsi que les modalités de transfert d'un poste d'ingénierie de l'équipe-projet de la ville d'Orly à l'EPT.

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre, porteur du projet, et l'ensemble des signataires s'engagent à finaliser la convention-cadre conformément aux recommandations du Comité d'engagement, qui examinera cette convention en Octobre 2019 et à la soumettre dans les meilleurs délais à la validation de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature. Le comité d'engagement examinera alors les études et le volume de postes thématiques transversaux devant être financés à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre afin d'accompagner la mise en œuvre des projets.

Fait à Orly, le 05 juillet 2019

En 5 exemplaires

Le président de GOSB	Le Président de l'ANRU
SIGNE	SIGNE
	M. Olivier KLEIN
	Le Directeur général de l'ANRU
	SIGNE
	M. Nicolas GRIVEL

En présence de :

SIGNE	l'Union Sociale pour l'Habitat
	SIGNE
	M. Bernard OLIVER